



RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00099
Numéro SIREN : 318 610 623
Nom ou dénomination : MAZARS

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2013 sous le numéro de dépôt 425

Dépôt au greffe
du tribunal de
commerce de Rouen

MAZARS
Société anonyme
Capital 336.000 €

53 rue Louis Pasteur
76130 MONT SAINT AIGNAN

RCS ROUEN 318 610 623

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 03 OCTOBRE 2012**

L'an deux mille douze,

Le mercredi trois octobre à dix-huit heures,

Le conseil d'administration de la société anonyme **MAZARS**, au capital de 336.000 euros, divisé en 21.000 actions de 16 euros chacune, dont le siège social est situé 53 rue Louis Pasteur à Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le n° 318 610 623, s'est réuni, à PARIS, Tour Exaltis, sur convocation de son président.

Sont présents et ont émargés le registre de présence :

- > Monsieur Michel MULLER, président du conseil d'administration,
- > Monsieur Pascal THIBAUT, administrateur et directeur général
- > Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX, administrateur et directeur général délégué,
- > Monsieur Bruno RENAUT, administrateur et directeur général délégué,
- > Monsieur Joël THOMAS, administrateur et directeur général délégué,
- > Monsieur Philippe GALLIENNE, administrateur,

Sont absents :

- > La Sté MAZARS représentée par monsieur Jean-Luc BARLET, administrateur.
- > Monsieur Michel ASSE, administrateur.

Plus de la moitié des administrateurs étant présents, ceux-ci peuvent valablement délibérer.

Assiste également à la réunion, en sa qualité de membre de l'exécutif de MAZARS FRANCE, Monsieur Gilles RAINAUT.

Monsieur Michel MULLER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration,

Sur la demande du président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté sans observation par le conseil.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- examen de l'activité de l'exercice clos le 31 août 2012,
- perspectives pour 2013,
- projet de croissance externe,
- changement de Direction Générale.

1. Examen de l'activité de l'exercice clos le 31 août 2012

Dans le cadre de la préparation des éléments nécessaires à la consolidation du groupe MAZARS, des projets de comptes au 31 Août 2012 ont été établis par les différentes entités de Normandie. Monsieur Joël THOMAS présente au Conseil les données chiffrées globales issues de ces documents.

Ainsi, le chiffre d'affaires net de sous-traitance ressort à 12,4 millions d'euros, la marge brute avant coût des associés à 5,8 millions d'euros (46,6%) et le surplus à 2,2 millions d'euros, soit 18%.

Une présentation est ensuite faite par bureau :

LE HAVRE

CA : 5,1 M €
MB : 2,5 M € (49,2%)
Surplus : 1,1 M € (21,5%)

ROUEN, SOC, Lecompte

CA : 7,3 M €
MB : 3,3 M € (44,7%)
Surplus : 1,1 M € (15,5%)

Monsieur Joël THOMAS commente les chiffres du bureau du HAVRE et fournit toutes explications au Conseil sur ces chiffres ainsi que sur les différences par rapport à l'Estimé 2 (-0,1 M € au niveau du surplus).

Monsieur Pascal THIBAUT commente à son tour les chiffres de ROUEN et apporte toutes explications sur l'écart constaté avec l'Estimé 2 (-0,4 M € au niveau du surplus).

Après divers échanges et questions, le Conseil en prend acte et demande à ce que toutes les dispositions soient prises pour travailler à l'amélioration de la marge brute sur certaines activités, notamment à ROUEN.

2. Perspectives pour 2013

Monsieur Joël THOMAS présente les budgets tels qu'ils ont été remontés en Juin 2012 au groupe, pour la Normandie. Il indique que ces budgets vont faire l'objet d'un réexamen au vu des données chiffrées définitives de 2012 et des derniers éléments économiques connus à ce jour.

Un budget revu sera établi pour la fin du mois d'Octobre et soumis à l'exécutif.

Le Conseil d'administration en prend acte.

3. Projet de croissance externe

Monsieur Joël THOMAS expose que des discussions ont été engagées avec François DINEUR (Cabinet SOCOMEX à CAEN), Natacha MESNILDREY et Mathias PELLETIER (Cabinet PTBG à CAEN) en vue d'un éventuel rapprochement. Les premiers échanges ont été très positifs et ces deux cabinets ont clairement exprimé leur intention de poursuivre ces échanges et d'entamer des négociations pour une éventuelle intégration dans MAZARS.

A ce titre, une prochaine réunion est programmée le 23 Octobre 2012 à EXALTIS, à laquelle participeront trois membres du Conseil (Michel MULLER, Joël THOMAS, Bruno RENAUT) ainsi que les associés de ces deux cabinets, notamment Jean-Pascal THOREL qui n'avait pu être présent aux précédentes réunions.

Au vu de cet exposé et des différents éléments présentés en séance, le Conseil d'administration donne son accord pour entamer les négociations avec ces deux cabinets et soumettre à un prochain Conseil les modalités de rapprochement qui pourraient en résulter.

4. Changement de Direction Générale

I. Démission de quatre administrateurs :

Le Président informe le Conseil avoir reçu :

- en date du 3 Octobre 2012, la démission du mandat d'administrateur de **Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX,**
- en date du 3 Octobre 2012, la démission du mandat d'administrateur de **Monsieur Pascal THIBAUT,**
- en date du 3 Octobre 2012, la démission du mandat d'administrateur de **Monsieur Philippe GALLIENNE,**
- en date du 3 Octobre 2012, la démission du mandat d'administrateur de **Monsieur Michel ASSE,**

Les membres du Conseil d'administration remercient Messieurs Jean-Guy LECOUTEUX, Pascal THIBAUT, Philippe GALLIENNE et Michel ASSE pour l'accomplissement de leurs travaux dans le cadre de l'exécution de leurs missions et prennent acte de leur démission respective.

II. Cooptation d'un administrateur :

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, en conformité avec les dispositions de l'article L225-24 du Code de commerce, et conformément à l'article 17 des statuts, décide la cooptation de **Monsieur Olivier LEFORT** en qualité d'administrateur, pour une période de six années devant expirer le jour de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017. Cette nomination sera soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Monsieur Olivier LEFORT avait indiqué préalablement au Conseil qu'il acceptait ces fonctions ayant précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

III. Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire :

Monsieur Michel MULLER expose au Conseil que **Monsieur Pascal THIBAUT** entend renoncer à son mandat de Directeur Général de la société et donne lecture de sa lettre de démission.

Puis, il demande au Conseil de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil prend alors acte de la démission de Monsieur Pascal THIBAUT et, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité :

Monsieur Joël THOMAS
Demeurant 30 Rue Zenoble Gaudouin
76620 LE HAVRE

Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Joël THOMAS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice desdites fonctions, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et qu'il satisfait à la règle d'âge fixée par les statuts.

➤ **Pouvoirs du Directeur Général**

Monsieur Joël THOMAS représentera la société dans ses rapports avec les tiers, il assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société.

Il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve que l'acte qu'il accomplira entre dans l'objet social et ne soit pas expressément réservé aux assemblées d'actionnaires ou au conseil d'administration.

Les cautions, avals et garanties devront faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil.

Le Directeur Général pourra consentir à un tiers des délégations de pouvoirs partielles.

➤ **Rémunération du Directeur Général**

Le Conseil décide à l'unanimité, qu'au titre de son mandat social, le Directeur Général ne percevra aucune rémunération.

En revanche, il pourra dès à présent, prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

➤ **Contrat de travail du Directeur Général**

En outre, le Conseil confirme qu'au titre des fonctions techniques qu'il exerce, le contrat de travail dont bénéficie Monsieur Joël THOMAS au sein de la société, ainsi que la rémunération et tous les avantages qui y sont attachés, sont maintenus.

Le Président invite ensuite Monsieur Joël THOMAS, Directeur Général, à faire part au Conseil de ses souhaits éventuels quant à l'organisation de la direction générale.

IV. Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué en remplacement de trois Directeurs Généraux Délégués démissionnaires :

Monsieur Michel MULLER expose au Conseil que **Messieurs Joël THOMAS, Bruno RENAUT et Jean-Guy LECOUTEUX** entendent renoncer à leur mandat de Directeur Général Délégué de la société et donne lecture de leur lettre de démission.

Puis, il demande au Conseil de pourvoir à leur remplacement.

Le Conseil prend alors acte de la démission de Messieurs Joël THOMAS, Bruno RENAUT et Jean-Guy LECOUTEUX et, après en avoir délibéré, et sur proposition du Directeur Général, nomme à l'unanimité :

Monsieur Olivier LEFORT
Demeurant 34 Rue du Mont Blanc
76690 SAINT GEORGES SUR FONTAINE

Directeur Général Délégué de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Olivier LEFORT avait indiqué préalablement accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice de celles-ci.

➤ **Pouvoirs du Directeur Général Délégué**

En accord avec le Directeur Général, le Conseil fixe les pouvoirs du Directeur Général Délégué, étant entendu qu'à l'égard des tiers, il dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général et peut donc, comme lui, engager la société. Il reste toutefois subordonné au Directeur Général.

A ce titre, il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve que l'acte qu'il accomplira entre dans l'objet social et ne soit pas expressément réservé aux assemblées d'actionnaires ou au conseil d'administration.

Le Directeur Général Délégué pourra consentir à un tiers des délégations de pouvoirs partielles dans le cadre des attributions qui sont les siennes.

➤ **Rémunération du Directeur Général Délégué**

Le Conseil décide à l'unanimité, qu'au titre de son mandat social, le Directeur Général Délégué ne percevra aucune rémunération.

En revanche, il pourra dès à présent, prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

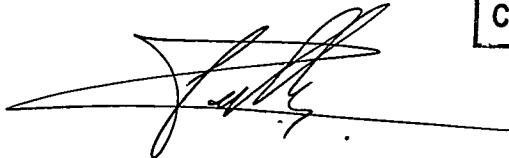
➤ **Contrat de travail du Directeur Général Délégué**

En outre, le Conseil confirme qu'au titre des fonctions techniques qu'il exerce, le contrat de travail dont bénéficie Monsieur Olivier LEFORT au sein de la société, ainsi que la rémunération et tous les avantages qui y sont attachés, sont maintenus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures.

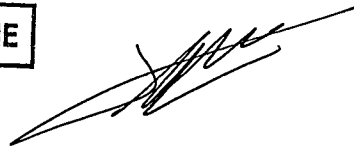
Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les administrateurs présents.

Michel MULLER

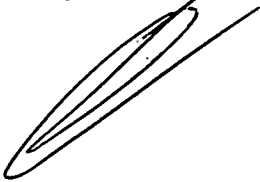


CERTIFIÉ CONFORME

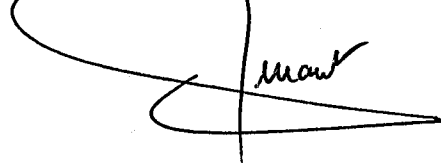
Pascal THIBAUT



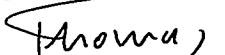
Jean-Guy LECOUTEUX



Bruno RENAUT



Joël THOMAS



Philippe GALLIENNE



MAZARS
53, rue Louis Pasteur
76130 Mont-Saint-Aignan

A l'attention du Directeur Général

Lettre remise en main propre

Courbevoie, le 3 octobre 2012

Monsieur le Directeur Général,

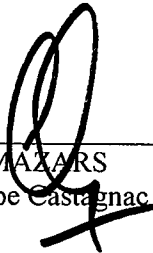
Je vous rappelle que la société MAZARS, société anonyme au capital de 8.320.000 euros, dont le siège social est situé 61, rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 824 153 (ci-après « MAZARS ») est administrateur de la société, également dénommée MAZARS, société anonyme au capital de 336.000 euros, dont le siège social est situé 53, rue Louis Pasteur, 76130 Mont-Saint-Aignan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro 318 610 623 (ci-après « MAZARS NORMANDIE ») et qu'elle est représentée, dans ce cadre, par Monsieur Jean-Luc Barlet.

Compte tenu de la démission de Monsieur Jean-Luc Barlet de ses fonctions de représentant permanent de MAZARS au Conseil d'Administration de MAZARS NORMANDIE, qui prendra effet avec effet à l'issue du Conseil d'Administration de ladite structure devant se réunir ce jour, MAZARS désigne en qualité de nouveau représentant permanent, à compter de cette même date :

Monsieur Gilles Rainaut,
Né le 20 août 1956, à Boulogne-Billancourt (92),
De nationalité française,
Demeurant 60, avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt.

Je vous remercie de bien vouloir effectuer, dans les meilleurs délais, toutes les formalités consécutives à ce changement de représentant permanent. A cet effet, la présente vous est adressée en double exemplaire et vous trouverez, ci-joint, la déclaration de non-condamnation et de filiation dûment remplie et signée par notre nouveau représentant permanent, ainsi qu'une copie de sa carte d'identité en cours de validité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sincères salutations.



Pour MAZARS
Philippe Castagnac

PJ : Déclaration de non-condamnation et de filiation de Monsieur Gilles Rainaut et copie de sa carte d'identité.